



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 21 juin 2022

### ISERE SANTE : LE DEPARTEMENT S'ENGAGE TOUJOURS PLUS POUR LA SANTE DES ISEROIS

**En amont de la séance publique du vendredi 24 juin, le Président du Département Jean-Pierre Barbier, accompagné par la Vice-présidente à la santé Annie Pourtier, et le Vice-président à la culture, au patrimoine, au devoir de mémoire et à la coopération internationale, Patrick Curtaud, a présenté aujourd'hui, lors d'une conférence de presse, plusieurs rapports qui seront soumis au vote de l'Assemblée départementale, dont le rapport sur Isère Santé.**

#### **Isère Santé : Isère médecins évolue...**

En 2017, le Département a lancé un dispositif novateur et volontariste, travaillé en amont avec les professionnels : Isère Médecins. L'objectif fixé ? attirer 60 médecins dans les communes en situation de « désert médical », pour faciliter ainsi l'accès à la santé des Isérois quel que soit leur lieu de vie. L'objectif a été dépassé : 92 nouveaux médecins sont installés en Isère grâce à ce dispositif.

Isère santé fixe un nouveau cap : atteindre 80 nouveaux boursiers d'ici à 2028 (fin du mandat actuel).

Le dispositif évolue aussi : si l'obtention d'une bourse de 56 000€ continue d'engager les internes en médecine à exercer ensuite au moins 570 jours dans une commune en « désert médical », l'aide à l'installation de 10 000€ ne sera plus conditionnée au fait de s'installer dans une commune prioritaire. L'indemnité de 750€ pour les médecins généralistes souhaitant devenir maîtres de stages des universités (MSU) ne sera plus non plus conditionné au lieu où ces médecins exerceront comme MSU.

*« La compétition est telle, à l'heure actuelle, pour attirer des médecins que notre objectif s'est étendu à l'installation de médecins en Isère. Evidemment, dans les déserts médicaux, qui sont toujours au nombre de 421 sur 512 communes selon nos estimations, c'est mieux. Et c'est pour cela que nous continuons à soutenir la création ou rénovation de maisons de santé en finançant (100 000 euros) et en accompagnant leurs structurations. Mais en Isère, c'est déjà bien ! Dans la même idée, le développement de terrains de stages partout dans le département permettra aux jeunes internes de découvrir les structures de santé et l'exercice de la médecine générale dans notre département, mais aussi de se projeter plus facilement dans les communes rurales »,* souligne la Vice-présidente à la santé, Annie Pourtier.

Le Département le faisait déjà, mais ce sera désormais systématisé : coordonner avec les autres collectivités et partenaires l'accompagnement personnalisé du projet de vie des internes en médecine et des médecins. Un exemple : proposer des logements aux étudiants en médecine qui effectueront des stages en Isère.



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Bilan actuel

- 92 nouveaux médecins en Isère
- 80 boursiers dont 28 installés (avec la bourse de 56 000€ qui engage les internes en médecine générale à exercer au moins 570 jours dans un « désert médical » isérois) ;
- 86 aides à l'installation dont 22 boursiers (avec l'aide à l'installation jusqu'à 10 000€ pour l'achat de matériel lorsque cette installation concerne une zone déficitaire en médecins) ;
- Financements de 25 Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP), 1 pôle de santé et 2 centres de santé (un soutien financier de 100 000 € et un accompagnement à la structuration) ;
- 6 financements d'indemnité afin de devenir maître de stage des universités (avec l'indemnité de 750 € pour accueillir et former des internes en médecine général sur le territoire).

### ...et s'étend...

L'expérience acquise par le Département en matière d'offres de soins de proximité en Isère, ainsi que des rencontres avec les principaux acteurs stratégiques du secteur (professionnels de santé, ARS, CPAM, Ordre des médecins, Ordre des dentistes, Région Auvergne-Rhône-Alpes, autres départements...), lui ont permis non seulement de faire évoluer le dispositif existant, comme évoqué ci-dessus, mais d'ouvrir le dispositif pour aider à répondre aux besoins des Isérois en matière de santé.

Concernant la médecine généraliste, **le Département va salarier 6 nouveaux médecins** qui exerceront dans les territoires les plus en tension et feront des consultations à domicile auprès des patients les plus vulnérables. Ils seront installés dans 3 centres de santé (2 par centre) que le Département va créer pour un coût de fonctionnement total estimé à 600 000 euros par an. L'Assemblée votera vendredi le principe, les modalités seront définies prochainement.

Seront également expérimentés la mise en place de 3 cabines de téléconsultation au sein de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) et le développement de malles de téléconsultation à destination d'équipes coordonnées.

### ...aux infirmiers

Avec l'allongement de l'espérance de vie, se développent les pathologies chroniques. Les infirmiers en pratiques avancées spécialité « Pathologies chroniques stabilisées » peuvent apporter un soutien aux médecins sur leur spécialité. C'est pourquoi le Département crée 30 bourses d'études de 22 500 € chacune pour les infirmiers libéraux souhaitant devenir Infirmiers en pratiques avancées (IPA) spécialité « Pathologies chroniques stabilisées » ou « Santé mentale ». Elles seront attribuées sur 3 ans et le montant total pour le Département sera de 675 000 €.

Ces bourses d'études faciliteront l'entrée en formation des IPA et le déploiement de cette nouvelle profession en Isère afin de dégager davantage de temps aux médecins déjà en exercice. Actuellement, les infirmiers libéraux peuvent bénéficier d'un financement de l'ARS à hauteur de 22 500 €. La bourse d'études du Département doublera cette aide, permettant ainsi à ces infirmiers d'apprendre sans avoir à exercer pour vivre et payer les charges de leur cabinet. En contrepartie, ces infirmiers devront s'installer 2 ans sur un territoire isérois sous-dense en médecins auprès d'une structure d'exercice coordonné.



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### ...aux dentistes

Calqué sur le modèle d'Isère médecins, **Isère dentistes** a pour objectif de pallier le manque grandissant d'offre de soins dentaires en Isère. Ce nouveau dispositif permet de :

- créer une bourse d'études de 35 000 € pour les étudiants des facultés d'odontologie avec l'objectif d'installer 10 boursiers en tant que dentistes libéraux à l'échelle de ce mandat. Cette bourse s'accompagnera d'un engagement d'exercice de 2 années en Isère, dans un territoire sous-doté. Le Département travaillera notamment avec la Faculté de Lyon, le Conseil de l'Ordre des dentistes et la future antenne de la faculté qui va s'implanter à Grenoble ;
- développer le salariat de dentistes en créant des centres de santé, seule entité juridique, avec les MSP, à pouvoir salarier des professionnels de santé ;
- mettre en place un bus dentaire en s'appuyant sur l'association Solident et/ou avec des dentistes salariés du Département.

*« Isère Santé a pour objectif de répondre aux besoins des Isérois concernant l'offre de soins tout en sachant que nous ne résoudrons pas tout. Ce dispositif n'est qu'une brique apportée à l'édifice. Il a montré toute son efficacité, car il a été travaillé avec les partenaires et les professionnels du secteur. C'est eux qui savent le mieux où nous pouvons aider pour mieux faire apprécier notre département, et attirer des médecins et aujourd'hui des infirmiers et des dentistes ! »,* souligne Jean-Pierre Barber, le Président du Département.